LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DES POLITIQUES DU QUÉBEC

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce matin, le ministre rencontrait son homologue québécois, le ministre Marois, qui est responsable des politiques relatives au développement social au Québec. Cette rencontre suivait les politiques se rapportant au bien-être social qui ont été annoncées par le premier ministre de la province dernièrement, savoir qu'elles seraient changées au Québec en vue d'amener les jeunes à travailler.

J'aimerais savoir du ministre, vu que le gouvernement fédéral paie au moins 50 p. 100 de la part des politiques de bienêtre au Québec et même plus en tenant compte de la péréquation, ce qui résulte de sa rencontre de ce matin avec M. Marois, et quelles sont ces grandes lignes dont le premier ministre du Québec n'a pas parlé au sujet de la nouvelle politique de bien-être social au Québec?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je laisserai le soin au ministre Marois d'annoncer lui-même, comme il le souhaite, les détails des projets qu'il a discutés en général avec moi ce matin. Je peux confirmer ce que je lui ai dit, après une rencontre où il a manifesté une très bonne collaboration, ce qui m'a été une agréable surprise, que nous payons en effet 50c. du dollar de tous les bénéfices sociaux aux assistés sociaux, que quelles que soient les façons dont le Québec veut aider les gens à s'en sortir, pour autant, comme cela semble être la situation, que cela respecte les droits des assistés sociaux, que tout est fait sur une base volontaire, que toutes les règles usuelles sont respectées et qu'on ne crée pas, si je peux dire, du cheap labour, il nous fera grand plaisir de continuer de participer à 50 p. 100 au programme d'assistance sociale au Québec.

• (1450)

[Traduction]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA SUSPENSION DES POURPARLERS DE GENÈVE—ON DEMANDE QUE LE CANADA REFUSE LA MISE À L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne la suspension survenue hier des pourparlers de Genève. Le ministre a souvent répété à la Chambre que ce n'était pas les propositions qui manquaient à Genève mais plutôt l'absence de climat politique favorable. Naturellement, le climat politique vient maintenant d'empirer.

Le ministre conviendra-t-il avec M. George Kennan, ancien ambassadeur des États-Unis en Union soviétique, que seul un revirement de la situation pourrait dénouer l'impasse? Le ministre voudrait-il lui-même provoquer ce revirement et aider ainsi le monde à échapper au danger nucléaire en annonçant par exemple, que le Canada renonce aux essais du missile Cruise sur son territoire?

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je doute que cette suggestion, si elle était mise en pratique, obtienne l'effet escompté. Les négociations ont été rompues à Genève et c'est très regrettable. Cependant, l'Union soviétique savait depuis quatre ans qu'en cas d'échec des pourparlers, le déploiement des missiles aurait lieu. Et c'est ce à quoi nous assistons.

L'Union soviétique semble être d'avis qu'elle doit être la seule à installer des missiles intermédiaires terrestres en Europe. Depuis le début des négociations, l'Union soviétique a déployé 100 SS-20 en Europe. Si le Canada décidait à ce moment-ci de renoncer aux essais du missile Cruise, je doute que cette décision ait un effet considérable; elle tendrait plutôt à confirmer le point de vue de l'Union soviétique qui réclame l'exclusivité en matière de missiles de portée intermédiaire en Europe. Les Russes veulent déployer ce type de missiles sans rien concéder aux États-Unis. Voilà la difficulté qu'il faut résoudre et je ne vois pas comment le Canada pourrait y contribuer en prenant une décision non seulement inutile mais aussi dangereuse.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de Halton.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence donne la parole au député de Halton.

LE TOURISME

LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE IMPOSÉE SUR LA DOCUMENTATION PUBLICITAIRE AMÉRICAINE

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait sans doute, plus de 70,000 emplois ont été supprimés dans l'industrie touristique canadienne rien qu'au cours des six premiers mois de l'année. Cette situation est surtout attribuable aux mesures fiscales du gouvernement qui ont tellement fait grimper les prix dans ce secteur vital de l'économie que des entreprises ont dû fermer leurs portes.

Au lieu de réduire les taxes et de prendre d'autres mesures positives, pourquoi a-t-il recouru à des tactiques protectionnistes stériles en imposant récemment par exemple une taxe de 9 p. 100 sur la documentation américaine destinée aux marchés canadiens? Pourquoi avoir imposé ce tout dernier obstacle à l'industrie touristique canadienne?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je demanderais à l'honorable député de préciser la taxe de 9 p. 100 à laquelle il fait référence. Je lui rappelle qu'avec un déficit de 31 milliards de dollars le gouvernement ne doit pas taxer indûment, et qu'en fait nous avons pris toutes sortes de mesures pour stimuler l'industrie du tourisme, et j'espère que, au cours des prochains mois, nous serons aussi en mesure d'annoncer d'autres mesures visant à encourager l'industrie touristique au Canada.